

Agenda 21 du Pays du Val d'Adour

Groupe de travail – Suivi, évaluation et capitalisation

Le 5 juin 2008

Participants

Lucien Mondat, Président de la commission suivi-évaluation-capitalisation

Miriam Larroucau, Trésorière conseil de développement

Gaëlle Leser, agent de développement communauté de communes Monts & Vallées de l'Adour

Eric Febvre, Directeur communauté de communes Hautes-Vallées de Gascogne

Nathalie Salabert, Conseil Général des Hautes-Pyrénées

Claude Falliéro, conseil de développement

Eric Dessez, conseil de développement

Bénédicte Lacaze-Labadie, Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

Patrick Smith, XPS Développement

Xavier Pasteau, XSP Développement

Olivier Baccialone, Directeur Semadour

Typhaine Dulhauste, chargée de mission Semadour

Pourquoi ce dispositif de suivi, d'évaluation et de capitalisation ?

L'engagement dans une démarche d'Agenda 21 demande, selon le principe d'amélioration continue, de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du projet de territoire. C'est un des principaux éléments mis en avant par le Ministère de l'Ecologie et du Développement et de l'Aménagement Durable dans l'appréciation d'une démarche d'Agenda 21.

Les partenaires co-financeurs du Pays posent également cette exigence aux territoires ruraux comme un élément indissociable de la bonne conduite de programmes de développement.

Enfin, il s'agit d'un souhait des acteurs du territoire de se doter d'outils efficaces dans le suivi et la conduite du projet de territoire.

Conjointement au suivi et à l'évaluation, une autre pratique semble nécessaire dans le cadre de l'Agenda 21 : la capitalisation. Celle-ci doit nous permettre d'une part d'alimenter le dispositif de suivi et d'évaluation (le Pays n'étant pas maître d'ouvrage de l'ensemble des actions mais s'appuyant sur un réseau d'acteurs pour mettre en œuvre sa stratégie) ; d'autre part, de constituer une mémoire des projets remarquables soutenus par le Pays et qui pourront être diffusés sur le territoire et à l'extérieur. La capitalisation peut également s'alimenter d'expériences extérieures sur des sujets saisis par le Pays et ses acteurs.

Enfin, la capitalisation doit permettre d'identifier des pratiques exemplaires au regard des enjeux et des principes de l'Agenda 21 et ainsi participer à la diffusion des principes de développement durable sur le territoire.

1. Rappels pédagogiques sur le suivi et l'évaluation

Voir Présentation XPS

Il est important de distinguer dans l'évaluation, ce qui relève du Pays (là où il agit ou peut agir) de ce qui relève de paramètres extérieurs (politiques régionales ou autres).

Il est intéressant de suivre la mobilisation des acteurs dans les instances du Pays afin de pouvoir si besoin les interpeller sur leur défaut de participation et leur volonté de siéger dans ces instances.

Concernant l'outil de l'enquête, le manque d'efficacité de celui-ci (rapport entre les moyens mobilisés et les résultats obtenus) a été soulevé. Plusieurs alternatives ont été présentées :

réalisation d'un échantillonnage, accompagnement de l'enquête par une campagne de communication, la réalisation d'entretiens, etc.

L'outil des arbres de cohérence pose un problème de lisibilité.

Les participants ont été davantage intéressés par les grilles de notation, étant appréhendées comme un outil simple à renseigner et très lisible. Toutefois, ils soulignent qu'il faut être vigilant dans la composition du panel de personnes qui renseigneront la grille.

Les participants ont souligné l'importance de mobiliser une diversité d'outils permettant des modalités d'expression multiples (écrite, orale, etc.), notamment en direction de publics peu classiquement représentés.

Les modalités de diffusion des résultats du dispositif de suivi – évaluation doivent être définies dès la conception de ce dernier et adaptées aux différents destinataires de cette diffusion (financeurs, élus, habitants...).

2. Rappels pédagogiques sur la capitalisation

Voir Présentation XPS

Dans la diffusion de la capitalisation, il semble important de privilégier les échanges et transfert d'expériences entre paires (d'élus à élus, etc).

3. Proposition d'un dispositif de suivi et d'évaluation à trois étages

Le dispositif de suivi et d'évaluation peut être conçu comme un outil d'aide à la décision, à trois niveaux :

1. **Le niveau du contexte** : il s'agit d'avoir un regard sur l'évolution du territoire, indépendamment même de la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21. On recourt pour cela à des indicateurs macros, dont certains peuvent rejoindre ceux des Régions et Départements partenaires ;
2. **Le niveau de l'Agenda 21** : il s'agit d'apprécier l'avancement de la mise en œuvre du projet de territoire, traduit dans l'Agenda 21 et décliné à travers divers outils (Convention territoriale, LEADER, INTERREG...). Pour cela, on fait porter l'observation et le jugement évaluatif sur l'atteinte des objectifs et des résultats définis dans ces outils de programmation. Des indicateurs simples, quantitatifs comme qualitatifs, devront être déterminés. A noter : les indicateurs de l'évaluation sont positionnés dans ce système au niveau des objectifs et des résultats et non à celui des actions : cela allège considérablement le système d'évaluation ;
3. **Le niveau des actions** : ce niveau relève essentiellement du suivi et implique directement le porteur de projet dans la remontée des données, principalement quantitatives. Les indicateurs de suivi ont vocation à être simples et standards. Certaines actions spécifiques, par exemple celles à fort caractère expérimental, peuvent donner lieu à une évaluation dédiée. Celle-ci doit alors être prévue et financée dans le montage du projet.

Les trois niveaux doivent être renseignés tout au long du projet, sachant qu'il y a un niveau particulièrement investi par le Pays : le niveau 2, celui de l'Agenda 21.

L'évaluation du niveau Pays n'est pas la somme de l'évaluation des projets soutenus sur le territoire. Le niveau 3 des projets se pose davantage en termes de suivi de ces projets (avancement dans la réalisation...) et d'évaluation selon un regard défini en partie par le Pays et co-construit avec le porteur de projet.

Concernant le renseignement du dispositif, il est primordial de définir des indicateurs qui soient facilement renseignables. La complexité administrative du Val d'Adour rend parfois l'obtention de certaines données difficile voire impossible.

Certains indicateurs devront être définis au regard des informations demandées par les partenaires co-financeurs (Europe, Etat, région, département). Certains indicateurs apparaissent ainsi comme incontournables : homme/femme, etc.

Comment intégrer les évaluations thématiques ou spécifiques (projet de coopération, programme Leader...) au sein de ce dispositif global ? Il serait intéressant de prévoir au sein de ce dispositif, une trame ou un tronc commun à l'ensemble des évaluations spécifiques qui pourront être conduites concomitamment.